Référence à rappeler :
N° identifiant :

Vous nous demandez une demande d'allocation alors que votre droit n'est pas arrivé à son terme,

Dans ce cas, il s'agit d'une demande anticipée.

Après avoir pris connaissance des conséquences du réexamen anticipé, veuillez nous informer de votre décision :

- La fin de contrat de travail retenue est celle déclarée et justifiée qui précède le premier retour de votre demande d'allocation
- Perte du reliquat depuis la fin de contrat de travail retenue
- Remise en cause de vos paiements avec risque d'indu si votre nouveau taux est inférieur depuis la fin de contrat de travail retenue.
- Indu lié aux éventuels différés d'indemnisation
- Indu lié à l'éventuel délai d'attente de 7 jours

☐ J'ai pris connaissance des conséquences sur mon allocation et je souhaite maintenir ma demande. Je suis informé(e) que ma décision est irrévocable.

☐ Je renonce à ma demande anticipée et mon dossier sera revu en fin droit pour cela je devrais alors compléter un nouveau dossier.

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Pôle emploi Services
Service A8/A10 TSA 40119
92891 Nanterre cedex 9
www.pole-emploi.fr – Tel : 3949 (Coût normal d'un mobile, gratuit ou 0,11 euro/appel depuis fixe/box)